

SAISON 2017 : du 03 février au 23 juin 2017

toutes les 2 semaines Soit 11 distributions

Février	Mars	Avril	Mai	Juin
03 - 17	03 - 17 - 31	14 - 28	12 - 26	09 - 23

Distribution le vendredi de 18H00 à 19H00

**en dehors de la distribution de légumes puis
de 17h00 à 19h00**

chez : Yann PIERREL :
3 bis, chemin des bruyères
88290 THIEFOSSE

En cas de problème contacter :
Monique CLIMENT : **07 89 71 36 96**

L'AMAP "les Choucas gourmands"



et

le producteur : **Michel FREDRIKSEN**

Baudimont

88290 SAULXURES-SUR-MOSELOTTE

07 71 04 61 24

CONTRAT

POUR 1 PETIT / GRAND PANIER toutes les 2 semaines (à 5 € ou 10 €)

NOM de l'adhérent :

Demeurant :

Tél : Mobile : Email :@

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR

Je m'engage à :

- produire des fromages selon des modes de production de l'agriculture biologique en accord avec la Charte des AMAP consultable au local de distribution ou sur le site internet www.leschoucasgourmands.org.
- fournir aux abonnés un panier de fromage (4 fromages frais, demi ou affiné pour le grand panier ou 2 fromages pour le petit panier, variantes possibles) toutes les deux semaines.
- informer sur le fonctionnement de la ferme ainsi que des événements liés à la production.
- accueillir les groupes de consomm-acteurs pour les visites.

ENGAGEMENT DU CONSOMM-ACTEUR ADHERENT

- Je m'engage pour une saison à chercher mes fromages ou à les faire retirer par un tiers
- J'adhère au principe de l'AMAP et suis tenu au courant régulièrement de l'évolution de la production.
- Je suis conscient de partager les risques (maladies) et contribue ainsi à être solidaire du producteur.

CONDITIONS DE REGLEMENT DU CONSOMMATEUR ADHERENT

- Prix unitaire du panier : **5 € ou 10 €**
- **montant total de l'engagement pour la saison : 55 € ou 110 €**
Le paiement est effectué par **2 chèques de 27,50 € pour les petits paniers**
2 de chèques de 40 € et 1 de 30 € pour les grands paniers

Tous datés du 01 février et libellés à l'ordre de Michel FREDRIKSEN

L'ensemble des chèques seront collectés au plus tard le 27/01/2017 par la trésorière.

Les chèques seront mis à l'encaissement :

- **pour les petits paniers** 15 février et 15 avril 2017 pour la saison
- **pour les grands paniers** 15 février - 15 avril et 15 mai 2017 pour la saison

Fait à le

Le producteur : Michel FREDRIKSEN

L'adhérent :